REPUBLIQUE TUNISIENNE
--*
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT
Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie

Projet « Ecotourisme et conservation de la diversité biologique désertique en Tunisie »

Don Bird N° TF0136361

Compte rendu

Juillet 2013

I- Introduction :

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité et la valorisation des écosystèmes naturels typiques, le Gouvernement Tunisien a identifié le projet « Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie », co-financé par un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de 4,27 millions USD dans le FEM-4, dont l'accord de don a été signé en date du 05 mars 2013 et entré en vigueur en date du 22 mai 2013.

Le projet a pour objectif général de contribuer à la conservation de la biodiversité et à la durabilité des terres désertiques en pilotant une approche améliorée de gestion des aires protégées intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement des communautés.

En favorisant le développement de l'écotourisme dans certaines des régions les plus défavorisées de la Tunisie mais disposant de potentiels, le projet contribuera également à la diversification économique rurale et à la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Et en vue de médiatiser et communiquer sur l'objet et les résultats attendus de ce projet au public le plus large, la DGEQV/MEE, en tant qu'agence d'exécution, a organisé un atelier National de démarrage du projet et ce le 03 juillet 2013 à l'hôtel « Carthage Thalasso ressort » à Tunis.

II- Présence :

Etaient présents à l'atelier des représentants de différents institutions et organismes nationaux et internationaux et de la société civile nationale et régionale à savoir :

- Ministère de l'Agriculture: (DGF, CRDA, APIA, INRGREF) ;
- Ministère de L'Equipement et de l'Environnement (DGAT, DGEQV, DGDD, DOMI, DLAJ,) ;
- Ministère de l'emploi,
- Ministère de l'éducation ;
- Ministère du Tourisme (ONTT) ;
- Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie (FTH)
- L'Agence Française de Développement (AFD)
- Société Civile : ONGs Nationales et locales.
- Agences et Institutions étrangères (BM ; OSS, PNUD)
- Institutions financières (BFPME, ENDA Inter Arabe…)
- Représentant de la PRESSE

La liste des présents et l'ordre du jour de cet atelier figurent dans les annexes 1 et 2.

III- Ouverture :

Au début, et après avoir souligné l'importance et les objectifs du projet, Madame Eileen Murray Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Bureau de Tunis, a rappelé l'historique et les dates clés qui ont jalonné les étapes préparatoires avant que le don soit signé le 5 mars 2013. Elle a aussi mis en exergue la nécessité d'associer toutes les parties prenantes aux différentes étapes de réalisation du projet et l'importance et ce en vue de de garantir la réusite et la durabilité du projet.

Ensuite Monsieur Sadok Amri, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement et de l'Environnement Chargé de l'Environnement, a ouvert officiellement l'atelier et il a prononcé un discours à travers lequel il a réitéré la place de l'environnement et la conservation des ressources naturelles et la biodiversité dans la politique tunisienne tout en soulignant que malgré les efforts et les acquis, des faiblesses et des lacunes d'ordre technique, institutionnel, juridique persistent encore et nécessitent la conjgaison des efforts de tous les acteurs et intervenants. (discours en Annexe N°3).

-

IV- Couverture Médiatique :

Une importante couverture médiatique a accompagné cet atelier. En effet, plusieurs journalistes, des télévisions nationales ou privées, de la radio et de la presse écrite ont y assister

Les liens des interviews télévisées sont les suivants :

http://www.youtube.com/watch?v=1U00Ipwirnw&feature=youtu.be

https://www.facebook.com/tunisia.tnn?fref=ts

Un extrait de quelques articles parus dans les journaux est en annexe 4

V- les présentations et interventions :

1. Au début de la séance de présentation du projet, les trois (03) experts de l'unité de Coordination du Projet (UCP) se sont présentés.

2. Monsieur Habib Kraiem, Expert indépendant a présenté le manuel Suivi-évaluation du projet et les fiches de calculs des indicateurs. Ce manuel a pour objectif de fournir aux gestionnaires du projet les méthodologies de recueils des données, la façon de les collecter, de les analyser et de les interpréter pour des besoins de suivi technique et financier.

3. Monsieur Mustapha Laroui, Coordinateur National du Projet au sein de la DGEQV a présenté le projet en soulignant notamment son l'objectif, ses composantes, le schéma financier et les sources de financement. Il

a informé les présents de l'arrangement institutionnel adopté pour la gestion du projet.
Il a aussi rappelé des réalisations de l'étape préparatoire du projet et les documents produits ainsi que l'importance de la coordination qui a abouti à la signature du don et l'entrée en vigueur du projet.

4. Monsieur Ali Fechichi, expert de l'UCP responsable du suivi environnemental et social du projet a présenté le contenu du PCGES en donnant un aperçu sur les objectifs et le concept de l'évaluation environnementale, la réglementation nationale relative aux EIE et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

5. Madame Nassima Ayadi, experte de l'UCP responsable des activités d'écotourisme a présenté le Manuel des Procédures Opérationnelles (MPO) du projet. Elle a expliqué les modalités de fonctionnement du projet et les outils nécessaires à sa mise en œuvre et à sa gestion ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants et/ou partenaires.

6. Lors de la dernière séance, Madame Samia Kchok, responsable financière du projet et membre de l'UCP a présenté les différentes procédures et seuils de revue pour la passation des marchés selon les directives de la Banque Mondiale.
Aussi elle a présenté les activités à engager et prévues pour les 18 prochaines mois et ce conformément au plan de passation des marchés qui a été approuvé par la Banque Mondiale en date du 01 juillet 2013.

Toutes les interventions sont en Annexe 5

VI- DEBAT :

Un débat est ouvert à l'issue de chaque exposé et les participants ont posé des séries de questions et formulé des commentaires ou demandant des éclaircissements. Ils ont également enrichi le débat par quelques suggestions et recommandations. Chaque intervenant a fourni des réponses aux questions posées.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des questions posées, les recommandations formulées et les réponses et éclaircissements aux interrogations des participants.

S'abstenir d'insérer ce tableau dans le corps du PV et le renvoyer soit en annexe soit l'éliminer définitivement

Points soulevés par les participants		Réponses et suggestions
Commentaires /Questions relatifs au projet		
1	Il n'y a pas suffisamment de détails sur le montage financier du projet et sur la répartition précise des budgets (études, coûts sous projets, etc.)	Les détails sur le montage financier figurent dans les documents diffusés et selon ces documents le montage financier retenu comprend : - FEM : 4.27 million de Dollars US - FFEM + Principauté de Monaco : 1,66 million de Dollars US (Projet Parc national Chaambi) - Contribution du Gouvernement Tunisien : 2.4 millions de Dollars US dont 0.36 million en nature. - Contribution des bénéficières ; 0.37 million de Dollars US
2	Les activités ne sont pas détaillées et il n'ya pas un planning des réalisations pour une programmation pour au moins la période future.	La dernière intervention relative aux activités prévues pendant les prochaines 18 mois répondra bien à cette question et donnera des précisions importantes.
3	Pour les activités dans les parcs y aura-t-il introduction d'animaux ou de nouvelles espèces.	Non , le projet ne prévoit pas l'introduction de nouvelles espèces (ni animales ni végétales).
4	Y a t il une estimation du nombre d'emplois que va créer le projet	Oui, parmi les indicateurs de suivi, il y'en a un relatif au nombre d'emplois à créer dans et/ou autour de chaque parc. Aussi le cadre logique du projet prévoit le minimum d'emplois à créer.
5	Importance de faire participer le ministère de l''emploi dans la réalisation du projet.	C'est une obligation pour la réussite du projet, la coordination avec toutes les instances et organismes est un aspect primordial qu'il faut maintenir comme ligne directrice.
6	Qu'elle est la garantie de durabilité du projet après son achèvement	La participation et l'engagement de la population locale est l'une des garanties les plus précieuses de la durabilité du projet
7	Absence de cadre juridique de l'écotourisme	Pendant la mise en œuvre du projet, il y a des activités liées à la révision et proposition d'un Cadre Juridique et institutionnel spécifique à l'écotourisme.
8	Développement des circuits et excursions touristiques vers les PN	Ceci fait partie des orientations envisagées pour le développement de l'écotourisme à l'instar de ce qui se fait actuellement dans le cadre de la complémentarité des circuits de tourisme des forêts, des villes andalouses, de l'olivier, de la route de l'eau, de la mémoire de la Terre, des Oasis, du Sahara et des iles.
9	Il est indispensable de diffuser les documents du projet pour les participants (au moins des notes synthétiques).	Tous les documents du projet ont été diffusés et distribués lors de l'atelier organisé en janvier 2013 ; aussi ces dis documents sont mis en ligne sur le site web

		du Ministère de l'Equipement et l'Environnement (Environnement) : www.environnement.gov.tn.
Commentaires/Questions relatifs au manuel sui-évaluation		
10	Quelles sont les études de références	Premièrement il ya les études réalisées au cours de la phase préparatoire du projet et qui sont (1) le cadre fonctionnel ou étude sociale du projet ; (2) le PCGES, (3) les trois Plans d'aménagement et de gestion des 3 parcs. Bien évidement, il y a d'autres études réalisées par diverses administrations et instances.
10	Est-ce que l'évaluation a été faite ou non ? Suggestion de faire participer les ONGs dans l'évaluation	Ce qui a été présenté est le manuel de suivi-évaluation des activités du projet, et puisque il n'ya pas d'activités qui sont déjà réalisées, donc l'évaluation n'est pas encore faite. La participation des ONGs ou autres instances est surtout pour la production des données et l'information.
11	Plusieurs indicateurs sont proposés est ce que ils sont mesurables ?	Pour chaque indicateur et sous indicateur il ya une chiche de calcul qui permettra de les mesurer. Aussi c'est un travail partagé entre tous les intervenants.
Commentaires/Questions relatifs aux aspects environnementaux et sociaux		
12	Est-ce qu'il n'y aura pas de risque que la procédure ne soit pas appliquée ?	La procédure sera réalisée à priori, avant l'engagement des travaux de réalisation. Aucun travail ne sera exécuté s'il ne répond pas aux normes et au pré-requis de l'évaluation environnementale et sociale
13	Quel est l'impact sur les zones non limitrophes, mais de proximité, notamment les oasis ?	La zone d'influence du parc doit être prise en considération, même si celle-ci n'est pas limitrophe
14	Est-ce que la procédure ne sera pas assez lourde, surtout si on considère également le suivi-évaluation du projet ?	Non au contraire, la procédure du suivi environnementale et sociale est assez simplifiée. Reste à bien traiter l'aspect social et surtout foncier et d'usage
Commentaires/Questions relatifs au Manuel des Procédures Opérationnelles		
15	Pourquoi retenir les procédures de la Banque Mondiale et non pas celles de la Tunisie alors qu'elles sont plus souples?	La BM en est le bailleur de fonds, aussi, les accords de coopération conclus par la Tunisie prévoient ces arrangements. Par ailleurs, au démarrage, les structures de gestion du projet ont tenté de privilégier les procédures tunisiennes, mais elles sont beaucoup plus lourdes et induisent de longues périodes d'attentes pénalisant le respect des calendriers.
16	L'éducation environnementale a été occultée du projet alors qu'un élève sensibilisé est un	L'éducation environnementale est un axe intégré dans les actions liées à la formation

	futur écotouriste.	sensibilisation présentées brièvement dans l'intervention du coordinateur du projet relative à la présentation de l'ensemble du projet.
17	Les promoteurs de l'écotourisme se trouvent souvent pénalisés et se plaignent de l'absence d'avantages adéquats, que prévoit le projet ?	Effectivement, l'écotourisme en Tunisie se heurte à l'absence d'un statut institutionnel! De ce fait, un agriculteur par exemple ne peut pas aménager un gîte rural sur son exploitation (terres ne peuvent être déclassées) et jouir des mêmes avantages octroyés aux promoteurs du tourisme. Il en est de même de la classification des unités d'hébergement écotouristiques, il y a carrément absence des cahiers de charges pour ce site d'hébergement. Le projet prévoit dans sa composante 1, des actions d'envergure institutionnelle, réglementaire et législative.
18	Le projet, tel qu'il est présenté laisse entendre que les mêmes actions seront menées dans les trois parcs alors que chaque parc a ses spécificités. A kébili par exemple, au-delà du parc de Jbil, les oasis méritent une attention dans le cadre de la préservation de la biodiversité désertique.	D'abord, chaque PAG a été élaboré au regard des spécificités naturelles et humaines de chaque parc et en concertation avec les populations locales. Ensuite, effectivement, si l'on parle d'écotourisme on doit inscrire les activités écotouristiques dans la politique de développement régional et de prévoir certaines actions pour la dynamisation d'activités complémentaires comme l'artisanat, l'agritourisme (notamment des activités ciblant les oasis) mais un projet dédié aux oasis est en cours de lancement par le ministère en charge de l'environnement, et sera complémentaire au PECBD.
19	La structure de gestion et de financement du projet est centralisée.	Elle ne l'est pas puisque les CRDA en charge de l'exécution du projet auront pour tâches de préparer en collaboration avec notamment les CCST (commissions consultatives scientifiques et techniques) régionales les PTBA (plan de travail et le budget annuel). Les CRDA doivent également préparer les dossiers de paiement et les transmettre soit directement à la DGEQV, soit solliciter la contrepartie sur le budget de l'Etat. Egalement, des ONG seront sélectionnées au niveau local pour prendre part à l'exécution du projet.
Questions relative aux activités prévues pour les prochains mois		
20	Sur quelle base on choisi les seuils de revue par la Banque Mondiale	Selon le degré de risque du projet, pour notre cas le projet est classé moyen, on choisi les seuils de revue.
21	Expliquer davantage l'utilité du PPM dans la	Le PPM facilite la tache de l'utilisateur

	gestion du projet, surtout que c'est un document difficile à élaborer et nécessite beaucoup de temps pour l'actualiser	(emprunteur ou BM) dans : **le suivi** des différentes étapes de passation des marchés précédemment attribués et ceux devant être passés dans les mois suivants. **La planification** : le PPM liste tous les contrats pour lesquels seront engagées des procédures de passation durant les 18 premiers mois de l'exécution du projet. Ce PPM doit être mis à jour pendant toute la durée du projet et au moins une fois par an et soumis pour l'examen préalable de la BM et sa non objection avant l'exécution des activités.

VII- Recommandations

Au terme l'atelier, les recommandations ci-après ont été formulées :

1- Faire participer le maximum des intervenants et renforcer la coordination entre les directions centrales et régionales,
2- Organiser des ateliers similaires au présent dans les régions pour une meilleure sensibilisation et information des autorités, ONGs et populations régionale et locale,
3- Engager les marchés prévus dans les délais et dés que possibles,
4- Faire participer activement les populations pour bien appréhender les divergences d'intérêts et les conflits sociaux existants,
5- Inscrire les activités écotouristiques dans le cadre des politiques de développement régional pour assurer de meilleures synergies entre les différents secteurs d'activités,
6- Insister sur la valorisation de la biodiversité saharienne comme objectif prioritaire.

ANNEXES :

Photos de l'atelier

1. **Liste des présents**
2. **Ordre du Jour**
3. **Discours de Monsieur Sadok Amri, Secretaire d'Etat après du Ministre de l'Equipement et de l'Environnement Chargé de l'Environnement**
4. **Extrait des articles parus dans les journaux**
5. **Copie des interventions**

Photos de l'atelier

ANNEXE 1
Liste des Présents

République Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet
« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
1	MATIMET Amor	FNAEDD expert	98383995	dar.mtimet@planet	
2	GHARBI Sami	ONTT - M. Tourisme Directeur	97.447.681	gharbisam98@yahoo.fr	
3	Nabil Rachdi	CEJJ (Justice)	98595200	nabilrachdi67@gmail.com	
4	Massoni Noureddine	Reg-D-ECDBB	94566611	massoni.noureddine@yahoo.fr	
5	Moncef Besbes	Réalisateur	98306009	moncef.besbes.vvp@laposte.net	
6	Touil Jihène	PNUD	71 904 011 98 971 386	jihene-touil@undp.org	
7	Dalila Dalhoumi	APIA / S/D	98373050	dalhoumi-dalila@apia.com.tn	
8	Massouri Khalifa	Association Arrahma Pour le développement et l'égalité	96802344	Massouri_khalifa@yahoo.com	

Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre - 1080 Tunis **Tel** : 70 728 644 / 70 728 455 / 70 728 674. **Fax**: 70 728 655
Site web: www.environnement.gov.tn **Email** : boc@mineat.gov.tn

Republique Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet
« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
9	Ines ESSID	BFPME	70102200	i.essid@bfpme.com.tn	
10	Imen Maghrebi	O.N.A	71 610 919	imenmaghrebi8u@gmail.com	
11	Abdessalem Kallel	OSS	71.206633	a.kallel@oss.org.tn	
12	HAMADA NABIL	Direction/DGEQV	70728654 38466162	pfm.cbd@mineat.gov.tn	
13	Sami Bkhouch	b de presse	98331882	[illegible]	
14	Hatem BZZEDDINE	Ministère de l'Education	98.800729	ez.h@laposte.net	
15	Sana Abdennebi	Journaliste	58452548	sanya1988@hotmail.fr	
16	Zaid Albour	Cameraman	24202681	zaid.albour@gmail.com	
17	Ben Arab Yosra	ENDA Inter-Arabe	98773054	yosra.benarab@endarabe.org.tn	
18	Rania MECHERGUI	INRGREF	88293639	raniamechergui@yahoo.co	

Republique Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet
« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
18	BRAHMI Jellali	Antenne Environnement Sidi Bouzid	76625032 / 97471164	brahmijellali@yahoo.fr	
19	Jued Laghar	Min. F.P. Emploi	71 286 853	laghar_jued@yahoo.fr	
20	Mme Sgoui Jonjongui	Ass. P. N. Environ Doug	97.15.400 / 54 471 614	–	
21	Chalghaf Dalonda	Ministère des domaines de l'Etat	71 831 355	Dalonda Tounsi@Hotmail.fr	Tounsi
22	Bonjomaa Hela	Mutawassit	99 675 207	hela.bonjomaa@gmail.com	
23	Thenri ines	Mutawassit	99 675 207		
24	BEN SAID T.	TEE/SEE/DGEQV	70 728 644	BEN SAID.1999@yahoo.fr	
25	Marien Lissari	MFPE chargée de mission	71 796 198	marian.lissari@mfpe.gov.tn	
26	AISSA Hayouna	CRDA Kebili	98 211 899	aisse_2503@yahoo.fr	
27	Lavari Mustapha	DGEQV / MEE	70 728 644	–	Lavari

Republique Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet

« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
27	Ouled Ahmed Hacene	MABED	98284577	ouladahmedho@yahoo.fr	
28	Benali Abdellatif	CRDA Sidi Bouzid	96618128		
29	Maati Youssef	Association Horma Karan	22170112	maatiyoussef@yahoo.fr	
30	Nassima Ayadi	Consultante	22.86.11.55	nas_ayadi@yahoo.fr	
31	Islem Hodden	Mastère écotechnologie environnement	96729981	islemhodden1@hotmail.fr	
32	Rebai Ali	Ministère des Affaires sociales / Administrateur conseiller	96721632 - 71272679	alirebai_mas@yahoo.fr	
33	Indi Hosni	M.E / DGEQV	2166 3326	dwcalice@hotmail.fr	
34	Habib Ams	DGF	71891497	—	
35	Jalled Abdelmajid	Ministère de la jeunesse et des sports	98268209	Jalled@yahoo.fr	
36	Samia Hlel Kchouk	MEE/DGEQV	70728644	samia_kchouk@yahoo.fr	

République Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet

« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
36	Rdhaouma Ahmed	CRDA Gafsa	98 823366	ahmed.rdhaouma@gmail.com	
37	Asrihi Zied	CRDA Tozeur	23 336988	asrizied@hot.com	
38	Habib KRAIEM	AED Consult.	71 886 886	aedconsult@gnet.	
39	Nabil AJINA	MDCI/DGCM	55 626518	ajina.nabil@gmail.com	
40	Ali Fachchi	Expert	98 433995	fachchi.ali@yahoo	
41	Ben Ammar Faïd	Commune de la Marsa	22 645685	benammarfaid1974@gmail.com	
42	Rouki Raouther	APIA	99 906280	rouki.raouther@apia.com.tn	
43	Hayet Boughala	Min. Commerce	71 901 495	hayet.boughala@commerce.gov.tn	
44	Youssef NESAI	Min Environnement	70 728630	[illegible]	
45	MILED Moncef	MDCI	98 435471	moncefmiled@gmail.com	

Republique Tunisienne

Ministère de l'Equipement et de l'Environnement

D.G.E.Q.V
D.E.M.N

Atelier de lancement du projet
« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »

Fiche de présence

Tunis, Hôtel : Carthage Thalasso Resort : Mercredi 03 Juillet 2013

N/O	Nom et prénom	Organisme/ Fonction	Coordonnées (Fixe, GSM)	Email	signature
1	Sentelli Ibrahim	MDHS/T Ingénieur principal	71 662 222	brahtili@gmail.com	
2	ATTA Mizen	MFPE	96 614 390	aba.mza@gmail.com	
3	Kaabachi Ché	M Eqp Env	70 728 650		
4	Mounir Alexi Hamé	CNEA	97 477 785	mounir.hamie@yahoo.fr	
5	Guesmi Lilia	Direction Prog Env Tozeur	98 450 363	l.guesmi@yahoo.fr	
6	LA KHAR	[illegible]	24 231 163		
7	ADEL	[illegible]			
8	CHOKKI TAREK	ANDDCVS	20 765 385	Tarek.chokki@gmail.com	
9	Cheikhi Afif	ANDDCVS	52 783 571	cheikhiafif01@gmail.com	
	Khlif Mohamed	ESSTE Boujelbène	24 389 732	Khlifmohamed@gmail.fr	

ANNEXE 2
Ordre du jour

Republique Tunisienne
Ministère de l'Equipement
et de l'Environnement
Environnement

Atelier de lancement du projet
« Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »
Tunis le 03 Juillet 2013
Hôtel : Carthage Thalasso Resort

Programme Provisoire

Horaire	Activité/Communications	Intervenant
8h 30	Inscription des participants	Comité d'organisation
	Session I Séance d'ouverture	
9h 00	Mot de Bienvenue et introduction de l'atelier	DGEQV
9h 15	Allocation de la Banque Mondiale	Représentante Résidente de la Banque Mondiale Bureau de Tunis
9h 30	Allocution de l'ouverture officielle de l'atelier	M. le Secretaire d'Etat au prés de M. le Ministre de l'Equipement et de l'Environnement chargé de l'Environnement.
10h 00	Pause café	
	Session II Présentation du projet	
10h 40	Présentation de l'Unité de Coordination du Projet	UCP/ DGEQV
11h 00	Présentation du Projet	M. Mustapha Laroui DGEQV (UCP)
11h 20	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)	M. Ali Ferchichi : Expert (UCP)
11h 40	Discussion et débat	
12h 00	Manuel Opérationnel du Projet	Mme Nassima Ayadi experte (UCP)
12h 15	Présentation Manuel Suivi-Evaluation	M. Habib Kraiem : Expert
12h 30	Discussion	
13h 00	Déjeuner	
	Session III Activités 2013	
14h 45	Présentation des activités prévues pour 2013	Mme Samia Kchok DGEQV (UCP)
15h 00	Discussion	
15h 15	Recommandations et Clôture	

fem
Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre - 1080 Tunis **Tel** : 70 728 644 / 70 728 455 / 70 728 674. **Fax**: 70 728 655
Site web: www.environnement.gov.tn **Email** : boc@mineat.gov.tn
World Bank Banque Mondiale

ANNEXE 3

Discours de Monsieur Sadok Amri, Secretaire d'Etat après du Ministre de l'Equipement et de l'Environnement Chargé de l'Environnement à l'occasion de L'ouverture officielle du séminaire de démarrage du projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité du sud tunisien »

Tunis le 03 Juillet 2013, Hôtel : Carthage Thalasso Resort

بسم الله الرحمان الرحيم

حضرات الضيوف الكرام مرحبا بكم في هذا الملتقى الذي تنظمه وزارة التجهيز والبيئة بالتعاون مع البنك العالمي والذي سيخصص لتقديم مشروع "السياحة الايكولوجية والمحافظة على التنوع البيولوجي الصحراوي".
وأستسمحكم بأن أواصل كلمتي باللغة الفرنسية نظرا لعدم توفر الترجمة الفورية وحتى نتواصل مع ضيوفنا من المؤسسات الدولية والدول الصديقة الموجودين بيننا.

Madame Elieen Murray, représentante résidente de la Banque Mondiale-Bureau de Tunis e
Mesdames et Messieurs, les représentants des organisations et institutions internationales ici présentes,
Chers participants

Mesdames et Messieurs,
C'est avec un très grand plaisir que je participe avec vous à la séance d'ouverture de cet atelier de démarrage du projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique au Sud Tunisien » co-fiancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et dont la gestion est confiée à la Banque Mondiale.

Je voudrais, à cette occasion, souhaiter la bienvenue à Mme Elienne MURRAY, représentante résidente de la Banque Mondiale-Bureau de Tunis et la remercier pour l'appui qu'elle n'a cessé d'apporter à la Tunisie notamment pour la cause environnementale. Aussi je tiens à remercier M Taoufiq BENNOUNA, l'expert de la Banque chargé de ce projet qui n'a épargné aucun effort durant toutes les phases de préparation de ce projet un tel effort qui a été couronné par la

signature de l'accord de don en date du 05 mars 2013 et son entrée en vigueur le 22 mai 2013-ça coïncide d'ailleurs avec la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique.

Il me plait également de remercier les représentants des différentes institutions et organismes internationaux et régionaux pour leurs présence témoignant ainsi leurs dévouement et engagement de continuer leurs appui habituel.
Mes remerciements vont aussi à la société civile au secteur privé pour leurs engagements et volonté nécessaires dans le processus de définition et de mise en œuvre de ce projet.

Mesdames et messieurs,
La Société Internationale sur l'Ecotourisme, première organisation à s'être engagée à promouvoir les principes de l'écotourisme a définit l'Ecotourisme comme «Une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales". C'est donc un créneau ami de l'environnement contrairement au tourisme balnéaire qui, malgré ses avantages et retombées économiques et sociales, il n'est pas certain qu'il est respectueux de l'environnement et des ressources naturelles raréfiées et dégradées de plus en plus.

Il importe de rappeler que l'ONU avait déclaré 2002 comme étant l'Année Internationale de **l'Ecotourisme : un vecteur essentiel du développement durable** et cela confirme les potentialités de ce secteur ce qui justifie d'ailleurs son ampleur qui ne cesse de croitre au fil des années.

Selon l'Organisation Internationale du Tourisme, ce secteur connaît au niveau mondial, une croissance de près de 30%

par an. Il peut générer une valeur ajoutée de l'ordre de 3 fois que celle du tourisme classique, type balnéaire, d'autant plus qu'il s'agit d'un produit qui profite directement aux populations locales des zones intérieures.

En plus, l'éco-tourisme peut contribuer au renversement de la tendance de dégradation des écosystèmes côtiers qui connaissent une pression anthropique accrue, manifestée par une forte concentration de l'infrastructure touristique sur la frange côtière. En effet, environ 90% des unités hôtelières de notre pays sont implantées sur le littoral.

Mesdames, messieurs,

La Tunisie dispose de potentialités naturelles pour la promotion du tourisme écologique. Les études récentes ont démontré que notre pays dispose d'au moins une soixantaine de sites, qui par leurs spécificités et leurs caractéristiques, ont retenu l'attention des spécialistes nationaux et internationaux. Ces potentialités éco-touristiques révèlent une richesse de ressources naturelles (faunistiques, floristiques et géologiques) culturelles et humaines indéniables offrant ainsi des possibilités d'activités très diversifiées (observation de la nature, randonnées, agritourisme, arts et traditions populaires).

Toutefois, ce vecteur de développement durable se trouve confronté à plusieurs contraintes telles que :

a) Des barrières culturelles et absence de consensus autour de ce thème,
b) Organisation et institutions inadaptées,
c) Absence d'une réglementation adéquate,
d) Absence d'une politique cohérente,
etc…

Aujourd’hui, il n’est pas caché qu’un opérateur de l'écotourisme se heurte à la difficulté majeure, de la non reconnaissance d'un statut spécifique qui lui permette de surmonter les difficultés d'agrément et d'autorisation.

Mesdames, Messieurs,

Les écosystèmes désertiques de la Tunisie, ont un potentiel élevé pour aborder la diversification économique rurale et des besoins de création d'emplois grâce à un modèle d'écotourisme lié à la protection de la biodiversité dans les aires protégées gérées tels que les parcs objet de ce projet (Bouhedma, Jbil et Dghoumès).

Ils fournissent une opportunité pour un tourisme durable qui est spécifique aux déserts, tenant compte de leurs caractéristiques particulières, leur fragilité, et de leur diversité en ressources naturelles, humaines et culturelles.

La création d'un modèle d'écotourisme attirant un faible effectif mais des touristes à haute valeur, combiné au développement d’activités écotouristiques pour la population locale, représenterait un ajustement optimal pour le développement durable de ces zones, avec les avantages associés de la préservation de la biodiversité.

Cela suggère que le renforcement des Aires Protégées en Tunisie à travers les investissements nécessaires en infrastructure et moyennant une meilleure gestion, avec la pleine participation des communautés adjacentes, et l’implication du secteur privé, pourrait contribuer de manière significative à l’objectif de préservation de la biodiversité.

Une telle approche permettrait également de promouvoir à la fois les pratiques de gestion des terres et des ressources naturelles traditionnelles et novatrices au sein des agro-écosystèmes adjacents, préservant ainsi la capacité d'adaptation des réactions des communautés locales.

La création de mécanismes de motivation financière adéquats pour le développement des activités d'écotourisme renforcerait le **Partenariat Public Privé**, **l'un des majeurs objectifs de ce projet d'ailleurs**, par la mise en place de projets d'écotourisme et le pilotage de nouvelles approches de gestion basées sur la participation communautaire, et créerait des perspectives d'emploi à condition qu'on assoit une politique et des stratégies claires tout en surmontant aussi toutes les difficultés et obstacles.

Mesdames et Messieurs,

La Tunisie a déployé des efforts louables en matière de conservation des écosystèmes et de la biodiversité, et je veux par cette occasion rendre hommage au Ministère de l'Agriculture (la Direction Générale des Forêts et les arrondissements forestiers dans les régions) et toux ceux qui ont contribué pour le service qu'ils ont rendu à notre pays.

Le nombre des aires protégées en Tunisie s'élève aujourd'hui à 44 zones terrestres et 5 zones marines et côtières qui représentent environ 7 % de la superficie nationale totale sans compter les 40 sites RAMSAR crées ces dernières années.

Actuellement nous sommes tous redevables de passer à un autre palier pour entretenir, renforcer et valoriser ces acquis.

Nos ambitions c’est de créer un "réseau d'aires protégées», fonctionnel qui joue pleinement son rôle. Un tel réseau exigerait des contributions des différents partenaires et bailleurs de fonds, et les activités devraient être complémentaires. Le réseau contribuerait ainsi à une harmonisation des activités entre les différents organismes gouvernementaux et leurs partenaires financiers et techniques.

Aujourd'hui, la plupart des anciennes et nouvelles Aires Protégées de la Tunisie ne disposant pas de plans de gestion mis à jour, ainsi que mécanismes de financement durable, de même que des investissements en infrastructures extrêmement nécessaires.

Aujourd’hui nous sommes devant un véritable défis qu’on doit lever : comment peut-on faire des aires protégées des locomotives de développement local ? comment peut-on réussir à impliquer concrètement les communautés adjacentes dans le processus de décision et de gestion des aires protégées ? et je suppose que notre projet, bien qu’il soit pilote, contribuera certainement à l’identification des solutions et des mesures nécessaires pour ces questions.

Mesdames et Messieurs,

Dans notre pays, l'écotourisme est resté tributaire de certaines initiatives individuelles et isolées.

En plus des potentialités naturelles et paysages, les spécificités culturelles et traditionnelles remarquables qui caractérisent notre pays constituent également des produits potentiels en terme d’écotourisme.

L’effort consenti pour l’amélioration de l'infrastructure de certaines sites naturels et circuits thématiques (parcs nationaux d’El Feija à Jendouba et Chaambi à Kasserine et Boukornine à Ben Arous et Bouhedma à Sidi Bouzid, Saddine à Le Kef, ainsi que 5 centres d’écotourismes ...) moyennant la mise en place de centres d'accueil, d’écomusées, de sentiers écologiques...., n’a pas suffi pour une valorisation efficiente de ces espaces.

En effet, et malgré l'importance des textes juridiques érigées ces dernières années pour l’amélioration de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles, l’implication du secteur privé, de la population locale et de la société civile dans l’exploitation des ressources n’est envisageable dans les zones intérieures, sans déroger au code forestier dans sa version actuelle.

Ainsi à l'exception des domaines qui relèvent de la portée de la loi n° 49 de 2009 relative aux aires protégées marines et côtières, l'aspect juridique des parcs nationaux et des réserves naturelles requière, à notre avis, une révision et mise à jour si nous voulons promouvoir ces espaces et les faire contribuer à l’amélioration des conditions de vie des populations locales.

Il faut reconnaître le cadre institutionnel et réglementaire ne favorise pas un développement optimal de l'écotourisme. Un manque de vision commune entre les principaux acteurs et l'absence d'une institution en tête de la promotion de mécanismes de coordination, couplé avec la faiblesse des avantages offerts au secteur privé pour entamer des investissements de démarrage dans le domaine de l'écotourisme, entrave le développement de ce nouveau produit.

La communication et des actions simplifiées et intégrées entre les principaux acteurs sont un élément vital pour le succès du développement de l'écotourisme, en particulier pendant les premières années. En outre, l'absence d'un statut juridique clair pour les fournisseurs de l'écotourisme, peut rendre difficile pour ces derniers le processus de demande de prêts bancaires. Et là je voudrais souligner que nous comptons beaucoup sur nos partenaires dans ce projet : le Ministère de l'Agriculture et particulièrement le Ministère du Tourisme (à travers l'ONTT) pour continuer à travailler sur ce sujet afin de contourner tous les obstacles et difficultés.

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre aujourd'hui, représente une occasion pour, tout d'abord, mettre au même niveau d'information tous les acteurs et intervenants dans ce projet et échanger les avis et expériences en vue d'assurer les conditions de sa réussite.

La réussite de ce projet fera certainement la tâche d'huile et sera un tournant historique en termes d'approches de gestion et d'implication effective de la population locale.

Vos débats et échanges, tout au long de cet atelier, permettrons, je l'espère, de formuler des recommandations et propositions pertinentes pour la finalisation des documents de ce projet sur lequel nous comptons pour développer ce type de tourisme et l'intégrer au niveau de la politique sectorielle.
Avant de clore mes propos, je réitère mes remerciements à tous les participants et je souhaite la réussite à vos travaux.

Merci pour votre attention.
والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته

ANNEXE 3
Extrait des articles parus dans les journaux

وزارة البيئة مكتب الصحافة الملف الصحفي التاريخ	المصدر : الصريح التاريخ: 04 جويلية 2013

هبة من الصندوق العالمي للبيئة

خصص الصندوق العالمي للبيئة هبة لتونس تفوق 4 ملايين دولار لدعم مشروع لتنمية السياحة الايكولوجية والتنوع البيولوجي في الجنوب الصحراوي

ذلك ما اعلنه كاتب الدولة المكلف بالبيئة لدى اشرافه أمس بالعاصمة على ورشة انتظمت بمناسبة انطلاق هذا المشروع

وزارة البيئة مكتب الصحافة الملف الصحفي التاريخ	المصدر : التونسية التاريخ: 04 جويلية 2013

هبة بـ4 ملايين دولار لتونس

أعلن أمس الصادق عمري كاتب الدولة المكلف بالبيئة في ورشة إنتظمت بالعاصمة حول السياحة البيئية ان الصندوق العالمي للبيئة قرّر تخصيص هبة لتونس بقيمة 4 ملايين دولار وذلك لدعم مشروع تنمية السياحة الإيكولوجية في الجنوب الصحراوي.

وزارة البيئة مكتب الصحافة الملف الصحفي التاريخ	المصدر : الفجر التاريخ: 05 جويلية 2013.

هبة بـ 4 ملايين دولار

خصّص الصندوق العالمي للبيئة هبة لتونس تفوق 4 ملايين دولار لدعم مشروع لتنمية السياحة الايكولوجيّة والتنوّع البيولوجي في الجنوب الصحراوي.

Ministère de l'Environnement	Sources : Le Quotidien
Bureau de Presse	Date : 05 JUIN

Environnement

L'écotourisme bourgeonne au sud

Un projet très prometteur de développement du tourisme écologique vient d'être lancé dans cinq gouvernorats du sud pour la valorisation économique des richesses naturelles et culturelles. Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial.

• *Le projet écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie est mis en orbite dans cinq gouvernorats du sud, [illegible] en l'occurrence Sidi Bouzid, Gafsa, Tozeur, Kébili et Tataouine*

Lors d'une journée d'information organisée avant-hier à Gammarth pour annoncer le démarrage des travaux et présenter les différentes composantes du projet «Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertiques en Tunisie», M. Sadok Omri, secrétaire d'Etat chargé de l'Environnement, a considéré que la Tunisie regorge de potentialités naturelles qui offrent de grandes opportunités pour le développement du tourisme écologique. Il a noté que les études récentes ont démontré que la Tunisie dispose d'une soixantaine de sites au moins pouvant être valorisés.

Les spécificités écologiques très particulières de ces sites ont retenu l'attention des spécialistes nationaux et internationaux qui considèrent que les potentialités éco-touristiques disponibles dans plusieurs régions, notamment au sud, révèlent une grande richesse de ressources naturelles (faunistiques, floristiques et géologiques) et culturelles.

La Tunisie qui a misé jusque-là sur le tourisme classique, axé principalement sur le balnéaire, devrait ainsi diversifier ses produits à travers la valorisation des grandes potentialités qu'offre le tourisme écologique, à travers la promotion entre autres de l'observation de la nature, les randonnées, l'agritourisme, les arts et les traditions populaires, désormais des produits touristiques très prisés dans le monde.

Ces opportunités de promotion de l'écotourisme restent cependant confrontées à plusieurs contraintes, telles que des barrières culturelles et l'absence d'une vision stratégique globale autour du thème. Sur le plan structurel et institutionnel, le développement d'un véritable marché du tourisme vert en Tunisie demeure handicapé par la dominance des organisations et des institutions inadaptées, outre l'absence d'une réglementation adéquate et d'une politique cohérente.

Contraintes

Tous les opérateurs économiques qui manifestent un intérêt à investir dans le tourisme écologique se trouvent ainsi confrontés à une série d'obstacles. N'ayant jusqu'ici aucun statut reconnu, ils n'arrivent pas souvent à obtenir les agréments nécessaires pour installer leurs projets.

Le projet écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie, qui vient d'être mis en orbite dans cinq gouvernorats du sud, en l'occurrence Sidi Bouzid, Gafsa, Tozeur, Kébili et Tataouine, ouvre en effet de nouvelles perspectives pour le développement du concept de l'écotourisme dans notre pays. L'axe principal sur lequel s'articule le projet consiste à développer de nouvelles activités économiques pour les populations locales dans une approche participative et durable.

Il s'agit de veiller sur la conservation de la biodiversité des zones désertiques et leur valorisation dans le sud tunisien tout en offrant aux riverains locaux des opportunités de développer des activités génératrices de revenus. Le projet comprend, en effet, la valorisation d'un nombre de sites écologiques situés dans les gouvernorats précités et ce à travers l'exploitation économique des ressources naturelles sahariennes ainsi que des produits traditionnels locaux.

Opportunités

La philosophie du projet exige l'implication directe des populations locales. Il s'agit même d'un facteur indispensable de développement de l'écotourisme qui, contrairement au tourisme conventionnel est beaucoup moins sensible aux variations saisonnières.

Sa durabilité offre donc une activité annuelle aux acteurs locaux et permet de pérenniser le développement de l'économie en général.

Le projet, qui s'étale sur une bonne partie du sud tunisien, offre d'autres potentialités de développement parce qu'il permettrait notamment d'intégrer des circuits touristiques dans les aires protégées, surtout si les partenaires économiques, les touristes et les habitants locaux s'engagent à mener des actions responsables pour la préservation des écosystèmes fragiles de ces régions. Le projet inclut à cet effet tout un programme de communication et de sensibilisation ciblant les différents acteurs.

Financé par un don à l'ordre de huit millions de dinars accordé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le projet ouvre-t-il la voie au développement du tourisme alternatif qui, selon les chiffres de l'Organisation internationale du tourisme, connaît au niveau mondial, une croissance de près de 30% par an et génère une valeur ajoutée de l'ordre de trois fois que celle du tourisme classique, type balnéaire.

Le FEM qui soutient la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources en impliquant les populations locales a déjà, à son actif, plusieurs success stories dont la Tunisie pourrait s'inspirer dans la valorisation touristique de ses richesses naturelles. L'on peut notamment citer le cas du Kenya et du Mozambique.

Le développement de l'écotourisme en Tunisie pourrait même servir de solution très efficace permettant, au moins, de ralentir la dégradation des écosystèmes côtiers causée par la forte concentration de l'infrastructure touristique sur le littoral qui accueille plus de 90% des unités hôtelières.

Hassan GHEDIRI

وزارة البيئة مكتب الصحافة الملف الصحفي التاريخ	المصدر : المغرب التاريخ: 07 جويلية 2013

أكثر من 4 ملايين دولار هبة من الصندوق العالمي للبيئة

دعم السياحة الايكولوجية والتنوع البيولوجي الصحراوي

خصص الصندوق العالمي للبيئة هبة لتونس تفوق 4 ملايين دولار لدعم مشروع لتنمية السياحة الايكولوجية والتنوع البيولوجي في الجنوب الصحراوي وذلك ما أعلنه كاتب الدولة المكلف بالبيئة الصادق عمري لدى إشرافه على ورشة انتظمت بمناسبة انطلاق هذا المشروع.

وابرز كاتب الدولة الأهمية المعلقة على مشروع تنمية السياحة الايكولوجية في إحكام تثمين المخزون البيئي بالمناطق والمحميات المعنية وهي دغومس وجبيل وبوهدمة، مؤكدا خصوصية المقاربة المعتمدة في وضع هذا المشروع والقائمة على تشريك المتساكنين وإدماج النسيج السكاني المحيط بالمحميات في مكونات المشروع.

واشار إلى ضرورة تضافر الجهود وانخراط مختلف الأطراف بما فيها القطاع الخاص لإنجاح مسار تطوير السياحة البيئية ومشاريع حماية المنظومات البيئية والنهوض بها.

ولفتت «الين مودي» الممثلة المقيمة للبنك العالمي مكتب تونس من جهتها، النظر إلى أهمية تشريك الفاعلين المحليين والمجتمع المدني في انجاز المشروع معربة عن الأمل في تحقيق نتائج عملية في مرحلة قريبة بما يضمن حماية الطبيعة بالتوازي مع النهوض بالمجال التنموي.

وتمّ خلال هذا اللقاء الذي حضره عدد هام من ممثلي المؤسسات الدولية والمنظمات والهياكل والخبراء تقديم عروض حول مختلف مكونات المشروع وجوانبه الفنية واليات ومراحل تنفيذه التي ستمتد على خمس سنوات.

ANNEXE 4

Les Interventions

1-Présentation du projet :

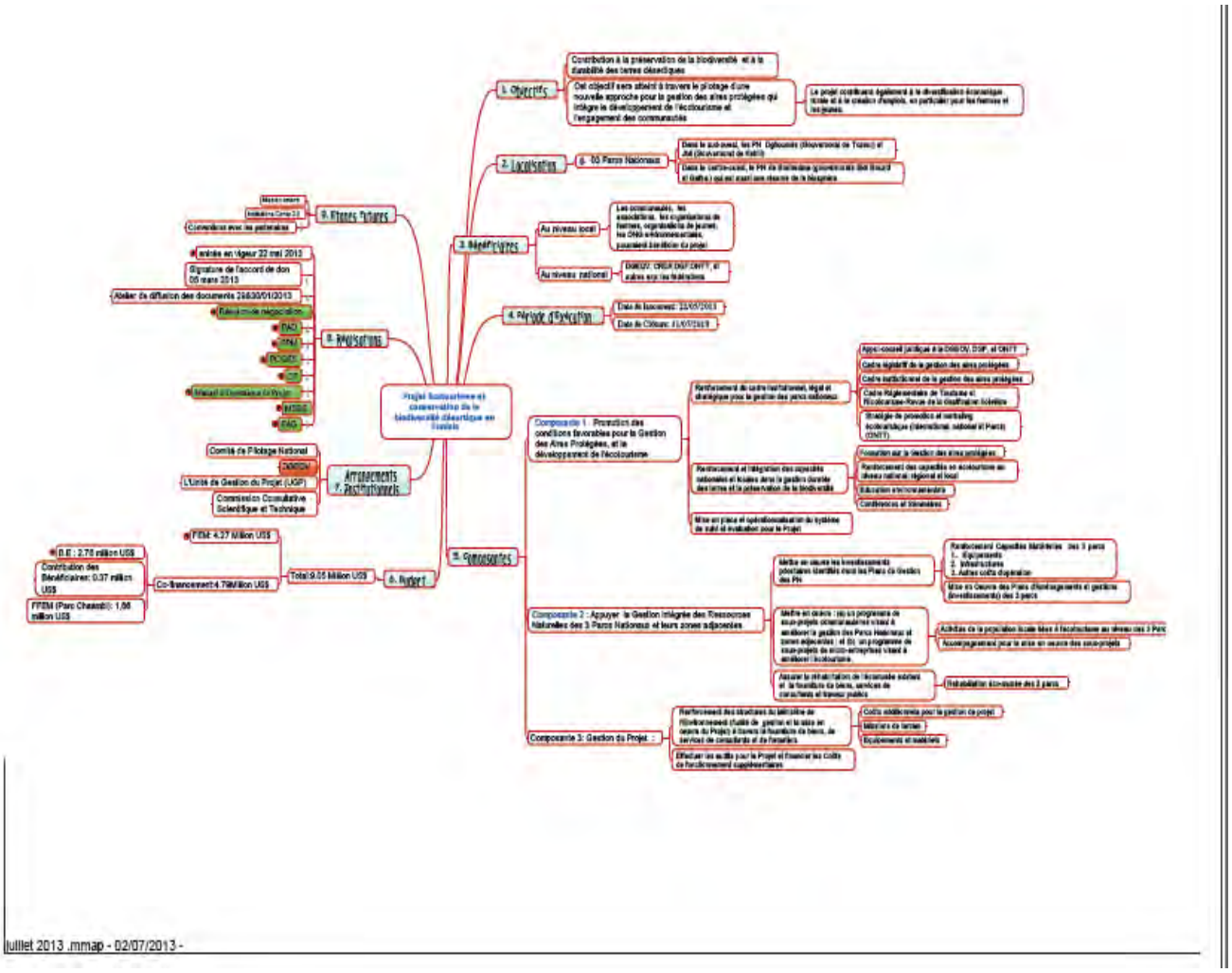

2-Le Plan cadre de Gestion Environnementale et Sociale

PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE EN TUNISIE »

PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES)

CONTEXTE INTERNATIONAL

Le projet répond à la Stratégie du FEM pour la Biodiversité et la Dégradation des Terres. Il intègre les objectifs stratégiques du FEM :

- Catalyser la durabilité des aires protégées,
- Intégrer la biodiversité dans les paysages de production.

Il contribuera également aux Programmes Stratégiques du FEM

- Soutenir l'agriculture durable et la gestion des parcours
- Investir dans les approches nouvelles et novatrices en matière de gestion durable des terres.

Le projet contribuera également à la diffusion de connaissances et de leçons apprises dans la GIRN et la préservation de la biodiversité.

- Le projet proposé a également des liens avec le Programme des Ecosystèmes Désertiques et des Moyens d'existence du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA-DELP), à travers un nouveau partenariat de la Banque Mondiale et du FEM.
- Le MENA-DELP a été approuvé des projets pilotes nationaux dans 4 pays (l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie et le Maroc), ainsi qu'un projet régional de partage de connaissances.
- Le cadre du MENA-DELP cherche à maintenir et à améliorer le flux des services des écosystèmes désertiques pour un développement durable.

CONTEXTE NATIONAL

- Les écosystèmes désertiques de la Tunisie possèdent des espèces animales et végétales uniques ainsi que des communautés locales qui se sont adaptés pour survivre dans des conditions extrêmes et un environnement fragile. Ils abritent une riche biodiversité, en particulier dans les aires protégées.
- Les écosystèmes désertiques de la Tunisie ont un potentiel élevé pour aborder la diversification économique rurale grâce à un modèle d'écotourisme lié à la protection de la biodiversité dans les aires protégées gérées.
- Les écosystèmes arides de la Tunisie fournissent une opportunité pour un tourisme durable qui est spécifique aux déserts, tenant compte de leurs caractéristiques particulières, leur fragilité, et de leur diversité en ressources naturelles, humaines et culturelles.

- Le Ministère de l'Environnement a élaboré des "circuits" d'écotourisme potentiels, construit autour des APs avec des liens aux riches sites culturels et historiques des zones désertiques.
- Le nombre de parcs en Tunisie s'élève aujourd'hui à 44 zones terrestres et 5 zones marines et côtières. La vision est de créer un réseau d'aires protégées, plutôt que de se concentrer sur quelques zones pour le développement de l'écotourisme
- La possibilité d'intégration des communautés locales en termes de l'utilisation des aires protégées les communautés adjacentes ne reçoivent pas d'avantages de la préservation de la biodiversité et des APs et n'ont ni les connaissances ni les ressources nécessaires pour établir des activités génératrices de revenus connexes (entreprises d'écotourisme)

- Cela suggère que le renforcement des AP en Tunisie à travers les investissements nécessaires en infrastructure et une meilleure gestion, avec la pleine participation des communautés adjacentes, et l'implication du secteur privé, pourrait contribuer de manière significative à l'objectif de préservation de la biodiversité sensible en améliorant les moyens de subsistances dans le désert
- Dans le Rapport Global sur les Femmes et le Tourisme de 2010, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) constate que le tourisme offre aux femmes la possibilité de diversifier leurs sources de revenus tant sur le marché du travail officiel que dans le secteur non structuré.
- Le Gouvernement de la Tunisie est en train d'élaborer des plans pour diversifier les produits touristiques pour une répartition plus équitable des bénéfices à l'intérieur du pays

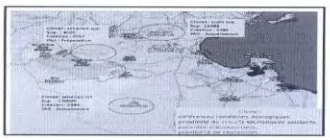

OBJECTIFS DU PROJET

☐Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité désertique moyennant le pilotage d'une approche de gestion des aires protégées intégrant :

- le développement de l'écotourisme
- l'engagement communautaire

COMPOSANTES DU PROJET

☐Elles permettent à la fois de protéger la biodiversité tout en impulsant un développement communautaire s'appuyant à la fois sur le développement agricole mais aussi sur l'écotourisme comme vecteur de développement.

☐ Les différentes actions préconisées s'inscrivent dans des PAG qui seront réalisés selon l'approche participative et intégrée qui garantit l'adhésion de la population et son implication dans la dynamique développementale et éco-touristique

COMPOSANTES DU PROJET

- Composante 1 - Renforcement des capacités et des services publics : Cette composante vise à améliorer la gestion publique des aires protégées pour une meilleure conservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des sols et pour le développement de l'écotourisme.
- Composante 2 -Implication de la communauté et partenariats avec le secteur privé : Cette composante contribuera à promouvoir une compréhension de l'écotourisme et appuiera la création d'opportunités de développement d'écotourisme pour les communautés locales et le secteur privé
- Composante 3 - Gestion, suivi et évaluation de projet : Cette composante appuiera la fourniture de biens, de services de consultants.

BENEFICIAIRES DU PROJET:

- Qui ? Au niveau local, les communautés, y compris les groupes de base et organisations comme les associations d'agriculteurs ou les coopératives, les organisations de femmes, organisations de jeunes, les groupes de développement communautaire, et les ONG environnementales
- Au niveau national, DGEQV, CRDA, la Direction Générale des Forêt, l'office National du Tourisme de la Tunisie (ONTT)
- Comment ? Par le biais de leur participation à la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des PNs, de programmes de développement et de renforcer le développement de compétences techniques et commerciales et de soutien des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus liées au développement de l'écotourisme

RESTRICTIONS POTENTIELLES

- Dans les trois parcs concernés, le projet n'engendre à travers ses activités, aucune restriction à l'accès aux ressources naturelles, il apporte au contraire des impacts positifs.
- Parc Jbil, Il n'existe aucun terrain privé qui soit affecté par un quelconque aménagement du Projet. Les communautés adjacentes vivent à 75 Kms du Parc
- Parc Ighourmes, les communautés adjacentes sont à 20 km du Parc et ont des aires de pâturages alternatives dans la région de Tiaha. Dans l'oasis de Ighourmes, on pratique un élevage intensif familial
- Parc Bouhedma, Environ 848 familles (environ 2688 personnes), réparties dans les Imadats de Haddej et de Bouhedma, et qui exploitent 67% de la superficie du parc. De façon prioritaire, les groupes éligibles seront ceux ayant perdu leur activité traditionnelle tels que l'agriculture ou l'élevage.

MESURES PRISES POUR AIDER LES POPULATIONS AFFECTEES

Ces mesures sont prises en considération :

- Au niveau du Plan de Développement Participatif (PDP) qui sera mis en œuvre par les communautés locales dans les zones du projet et qui reflète leurs besoins prioritaires
- Au niveau du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc (PAG), qui régissent les modalités d'exploitation du sol, de l'eau et du couvert végétal sur son territoire
- Les aménagements prévus par le Projet ne seront pas réalisés dans les espaces de conflits structurels
- Renforcement des capacités des populations locales et du secteur privé dans la résolution des conflits, et la médiation avec les autorités locales afin de s'approprier les objectifs, et les bénéfices induits du projet

LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE - PGES

- exigé par la BM pour développer des mécanismes d'Evaluation Environnementale (EE) des projets communautaires et de petite taille, offrant des bénéfices aux personnes particulièrement vulnérables
- préparé par le ME/DGEQV pour fixer les procédures de protection environnementales qui seront appliquées pour chaque aménagement sélectionné dans les PAG actualisés.
- a fait l'objet d'une consultation publique, sous formes de réunion d'ateliers et de réflexion regroupant les parties prenantes (27avril 2012)
- a été publié sur le site Web du ministère de l'environnement

POLITIQUES OPERATIONNELLES DE LA BM

Politique environnementale

- PO/PB 4.01 : Evaluation environnementale
- PO/PB 4.04 : Habitats naturels
- PO/PB 4.36 : Foresterie
- PO/PB 4.09 : Lutte antiparasitaire
- PO/PB 4.37 : Sécurité des barrages

Politique sociale

- PO/PB 4.12 : Réinstallation involontaire
- PO/PB 4.20 : Peuples autochtones
- PO/PB 4.11 : Patrimoine culturel

Politique Légale

- PO/PB 7.60 : Projet dans des zones en litige
- PO/PB 7.50 : Projets relatifs aux voies d'eau internationales

PO APPLICABLES

PO/PB 4.01 : Evaluation environnementale	Oui	Le projet peut générer des impacts négatifs
PO/PB 4.04 : Habitats naturels	Oui	Réseau de pastoralisme, absence des contraires de la loi sur les aires protégées, Pression sur les ressources en régénérations, présence d'espèces de biodiversité, Dégradation du milieu naturel
PO/PB 4.36 : Foresterie	Non	
PO/PB 4.09 : Lutte antiparasitaire	Non	
PO/PB 4.37 : Sécurité des barrages	Non	
PO/PB 4.12 : Réinstallation involontaire	Oui	Les populations vivant à l'intérieur des PN et exposées aux pertes de revenus de la production doivent être PAP
PO/PB 4.20 : Peuples autochtones	Non	
PO/PB 4.11 : Patrimoine culturel	Oui	Existence de sanctuaires sacrés et archéologiques dans le Parc PN de Bou Hedma, risques d'infractions archéologiques PN de Jbil (phénomène des Ghorfas)
PO/PB 7.60 : Projet dans des zones en litige	Non	
PO/PB 7.50 : Projets relatifs aux voies d'eau internationales	Non	

le décret EIE et la PO 4.01 de la BM

	Décret EIE	PO 4.01 de la BM
Le Tri	Liste définie	Et préliminaire
Portée de l'EE	TDRs sectoriels ANPE	Cadrage, CP, TDRs spécifiques
Résumé de l'EE	-	+
Impacts sociaux	-	+
Frais	PDE	PGES
Consultation publique	-	+
Dissémination de l'information	-	+
Renforcement des capacités	-	+

TYPES D'AMENAGEMENTS PROJETES (PAG):

- Matérialisation des limites du Parc Naturel
  Clôtures métalliques, bornes en pierre, panneaux signalétiques
- Pistes extérieures et intérieures au PN
  Aménagement de nouvelles pistes, Travaux de, désensablement, cassis, gabions, ...
- Aménagements au niveau de l'entrée principale (Centre d'accueil)
  Parking, Chambres d'hôtes, vitrine artisanale, buvettes et autres commodités
- Aires de repos aménagés le long des sentiers nature
  Equipements de commodités (WC, eau, etc.);
- Autres aménagements pour visiteurs du PN
  Excursion, sentiers nature, cafés touristiques, puits,
- Abreuvoirs et points d'eau à proximité des circuits touristiques

- Lutte antiérosive et protection contre l'ensablement
  Barrières de nervures de palmes contre l'ensablement des pistes, clôture, ... et ouvrages de CES
- Aménagements pour la faune sauvage
  Enclos de réception, d'acclimatation et d'exposition, clôture avec passage pour animaux sauvages
- Postes de contrôle et d'observation
  Miradors (h = 4 m, équipés d'abri, cuisine, énergie solaire
  Portes de contrôle sur les limites du PN, avec barrière gardée, abri, forage eau
- Ces aménagements sont en grande partie de petite taille. L'emplacement précis ainsi que la conception technique des ouvrages susdits nécessitent fort l'objet d'études techniques détaillées lors de la mise en œuvre du projet.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS

Impacts positifs.

- **meilleure adhésion de la population au projet et préservation durable du capital nature** (approche participative dans le processus de la planification et de réalisation du , projet)
- **amélioration de la qualité du service et des infrastructures** (Accueil, pistes, sentier nature et autres commodités, intégration des PNs dans les circuits touristiques nationaux et internationaux, etc.
- **création de postes d'emploi** (éco gardes, guides, ...), et d'activités alternatives (artisanat, élevage, ...)

Impacts négatifs

Les impacts négatifs peuvent être générés par :

- **Les investissements physiques** pour le développement de l'écotourisme (écomusées, centres d'accueil, circuits d'écotourisme, pistes, puits,...)
- **les activités génératrices de revenus** pour la population locale (artisanat, services locaux, etc.)
- **les investissement du secteur privé** dans l'écotourisme (hébergement, circuits écologiques)

Ils se manifestent notamment par :

- **Les phénomènes d'érosion des sols, de perte du couvert végétal,...**
- **Les nuisances** (Bruits, lumières, etc.) et **la pollution** (eaux usées, déchets)
- **la perturbation de la faune sauvage, dégradation du paysage naturel**

PROCESSUS DU PGES (5 ETAPES)

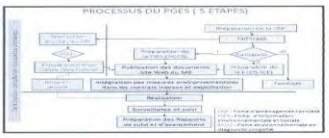

Etape 1 : Etablissement d'une fiche de l'Aménagement Projeté (FAP)

- L'initiateur de l'activité ou de l'aménagement projeté (DGEQV, CRDA, DGF, Opérateur privé de l'écotourisme, etc.) préparera une fiche descriptive du sous projet, comprenant
- Une brève description du projet,
- sa localisation,
- sa zone d'influence et
- ses impacts potentiels et
- accompagnée d'un plan illustrant la conception et la situation des différentes composantes de l'aménagement et de l'environnement susceptible d'être affecté ;

FICHE SOUS PROJETS

Coordonnées de l'Initiateur du Projet

Nom ..... Adresse ..... Tél .....

Description de l'aménagement projeté

Site : (PN concerné, localité, etc.)

Consistance du projet (Nature de situation clair)

Description du projet (Joindre plan, schéma, diagrammes.)

- Nature des aménagements ou des activités envisagés
- Taille, capacité, superficie, linéaire, etc
- Matières premières utilisées
- Production de déchets solides et liquides
- Autres nuisances (Bruit, poussière, ...)

Description du milieu environnemental (avec un plan de situation)

Décrire le site et préciser l'existence ou non de :

- Zone d'habitat naturel, Site historique, archéologique, culturel
- Cours d'eau, puits, sources, etc
- Activités limitrophes (Agriculture, élevage, commerce, etc)
- Rapp- pluviatique
- Site fortement dégradé par l'érosion

- Etape 3 : Détermination de la catégorie de l'aménagement projeté

Le Coordonateur (UCC) en collaboration avec le consultant national recruté sur le projet, examine la fiche du projet dès sa réception, et procède à l'opération du tamisage en se basant sur la liste de vérification. Il doit porter une attention particulière aux éléments suivants:

- Les écosystèmes et habitats naturels pouvant être affectés ;
- La présence de points d'eau à proximité qui peuvent potentiellement être pollués durant la construction ou l'exploitation ;
- Aux risques de conflits sociaux;
- Devenir des déchets liquides et solides.

Etapes 2 : Détermination de la catégorie des Sous Projets

Fiche de vérification

Les eaux de surfaces affectées	O/N
Impacts négatifs	
1 Mobilisation des populations ou l'occupation temporaire ou permanente du terrain privé	
2 Mobilisation des populations ou l'occupation temporaire ou permanente du terrain public	
Impacts Environnementaux	
3 Risque de pollution des eaux de surfaces et souterraines	
4 Risque de pollution du sol	
5 Risque de nuisances sonores, perturbation de l'équilibre écologique	
6 Dégradation ou perte de végétation cultivée et naturelle	
7 Dégradation ou perte de végétation cultivée et naturelle	
8 Pollution de l'air (poussières et des odeurs)	
9 Sensibilité des sites à risque	
10 Possibilité de l'accès des populations locales à la zone (habitats, marché, activités)	
11 Sensibilité des sites bénéficiant d'un statut spécifiés sur le site du projet	
12 Risque de conflits sociaux (Ethnies, religions, coutumes, ...) Insécurité ?	
13 Nuisances dues aux bruits, poussières, et autres émanations ?	
14 Existence des possibilités de développement futurs de ce site à hors des critères 1	
Impacts Positifs	
Intégration PN avec le zonage du circuit touristique	
Existence des impacts négatifs générant les mesures spécifiques de sub. dédommagement de la	
Existence des impacts négatifs nécessitant des mesures spécifiques de sub. atténuation (PGES)	

En se basant sur les résultats obtenus du tamisage effectué au moyen de la liste de contrôle, les sous projet seront classés comme suit :

- Si la réponse est oui à une ou plusieurs questions de 1 à 16, le sous projet figurera dans le tableau indicatif sera classé dans la catégorie I et nécessite un PGES.
  - Fiche d'Information Environnementale et Sociale (FIES): Réponse positive à une ou plusieurs questions 1 à 9
  - Fiche environnementale de diagnostic simplifié (FEDS) : Réponse positive à une ou plusieurs questions 10 à 16
- Si la réponse est non à toutes les questions, dans ce cas le sous projet est classé dans la catégorie III et aucune fiche n'est nécessaire
- En plus, si la réponse à la première question relative aux restrictions d'accès aux PN est oui". Un Plan d'Action doit être établi sur la base du cadre opérationnel conformément à la PO 4.12.

CLASSEMENT INDICATIF DES SOUS PROJETS : (FIES : Fiche information environnementale et Sociale; FEDS : Fiche environnementale de diagnostic simplifié)

Sous Projets	Classe
➢ Création de Points d'eau (forage)	I, FIES
➢ Création de puits < 50 m, diamètre 3m	II, FEDS
➢ Approfondissement de puits< 50 m	II, FEDS
➢ Création des citernes, capacité 100-150 m3	II, FEDS
➢ Lutte contre l'ensablement	II, FEDS
➢ Boutiques de développement de l'artisanat	II,FEDS
➢ Création des pépinières < 50 Ha	I, FIES
➢ Création des pépinières pastorales	II, CE
➢ parking, aire de repos, clôtures	I, FIES
➢ Activités au bénéfice des ONG	III, exemptés
➢ Activités de bureaux	III, exemptés
➢ Création de pistes rurales > 3 km	I, FIES
➢ Création de pistes rurales < 3 km	II,FEDS
➢ Réhabilitation des pistes rurales< 3 km	II, FEDS
➢ Création de TRS	I, FIES
➢ Réhabilitation des AEP	I, FIES
➢ Appui institutionnel	I, FIES

ETAPE 3 : PREPARATION DES PGES

Le plan de Gestion environnementale et sociale (PGES) sera préparé par un Consultant individuel sous forme de tableau

- plans génériques d'atténuation environnementale (FIES) ;
- Plan de suivi environnemental (FIES)
- les mesures de gestion environnementale des activités de construction pertinente (FEDS) ;
- plan de renforcement institutionnel pour la mise en œuvre des plans d'atténuation et de suivi.
- Le PGES fera partie des études techniques et sera inclus comme clause environnementale dans les contrats travaux et exploitation. Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de préparer un modèle de contrat pour chaque type d'aménagement ou d'activité projetée

Modèle de plan de gestion : PGES

Pour les sous projets nécessitant dans la phase I (Intégrer dans l'objet d'un PGES simplifié) :

1) Description de l'environnement du sub-objet et des composantes
2) Description et justification du sub et des sources d'atteinte de l'environnement projetée
3) Résumé des potentiels impacts sur l'environnement et leurs ampleurs positifs et négatifs essentiels
4) Prescriptions sous forme d'un tableau :
   - **un plan d'atténuation environnementale** et sociale en harmonie avec les détails techniques sur chaque mesure d'atténuation, la responsabilité de mise en mesures et les coûts y afférents
   - **Un plan de suivi des mesures d'atténuation** en vue assurer de l'usage technique et environnemental des mesures d'atténuation proposées, confirmer la fréquence du suivi, les institutions responsables des mesures et les coûts y afférents
   - **un plan de renforcement institutionnel** pour la mise en œuvre des plans d'atténuation et de suivi. Le cadre d'état d'évolution, des compétences et les institutions, les coûts relatifs et aussi que les coûts de gestion environnemental et des activités de l'opérateur
5) Annexes
   - Accords des gestions conservatoires pour l'intégrer ou la version des travaux
   - Cahiers techniques à intégrer dans les marchés de construction et d'exploitation

FIES (Exemple de plan d'atténuation)

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Calendrier	Coût
- Alimentation en eau potable - Risque de pollution des eaux à cause de non respect des normes d'hygiène - Pression sur les ressources en eau souterraines	- Aménagement d'une aire de protection autour des ouvrages (mesures, neuve d'eau, etc.) - Désinfection régulière de l'eau - Séparation des activités - Evacuation des excédents - Mesures de sécurité sanitaire - Entretiens et nettoyage de l'eau	CRDA DGGREE Concerné	L'heure de mise en exploitation	Inclus dans le budget environnement, à CRDA, DGGREE
Rejets des eaux usées - Augmentation du volume d'eaux usées (Eaux usées) - Risque de pollution des eaux et des sols - Risque pour la santé - Nuisances : mauvaises odeurs, insectes, etc.	- Collecte des EU dans des fosses septiques - Evacuation des EU vers a station de traitement des eaux usées - Assurer la qualité des effluents par un suivi régulier - Entretien régulier des fosses et évacuation des boues	CRDA Concessionnaire PN DGAD Micro entreprise	Régulier (phase exploitation)	Budget du PN
Développement et aménagement des déchets solides - Dégradation du paysage - Pollution des eaux et des sols - Risques pour la santé des animaux	- Mise en place des collectes de collecte conseillée PN - Poubelles dans les sites fréquentés - Collecte régulière des déchets - Evacuation régulière des décharges contrôlées - Tri et recyclage des déchets d'emballage	Concessionnaire PN Micro entreprise ANEED	Régulier (phase exploitation)	Budget PN Budget contrat travaux

FIES (Exemple de plan de suivi environnemental)

Phase réglementation	Paramètre/indicateur de suivi	Fréquence	Lieux	Responsabilité
Qualité des eaux de forages	pH, chlore résiduel, E. coli, -Respect des règles d'hygiène -Respect des normes de qualité de l'eau potable	Mensuelle	Captage (source, puits, forage, etc.) Réseau	DGGREE Concessionnaire CDA
Gestion des eaux usées	-Postes sanitaires installés et bien entretenus -Vidanges régulières des boues -Absence de nuisances (Mauvaises odeurs, insectes)	Mensuelle	Au niveau des latrines et aux environs des fosses	CRDA/DGF Concessionnaire Entreprise d'entretien
Gestion des déchets solides	-Existence d'un bac -Collecte régulière des déchets -Absence de dépôt anarchique -Bac bien entretenu, bien entretenu -Absence de nuisances odeurs, d'insectes, etc.)	Hebdomadaire	Sites et leur fréquentés (point d'eau, actuel, ports, [illegible] ...) Sites de section nature, campement, aires de repos, etc. Centre de collecte	CRDA/DGF Concessionnaire Entreprise de collecte
Aménagement des pistes	-Piste en bon état -Ouvrages de drainage bien entretenus	Semestriel et pendant les crues	Au niveau des pistes (Porte pente, traversées des ouvrages, dégrossissement, etc.)	CRDA/DGF Concessionnaire Consultant

FEDS (CE : gestion environnementale des activités de construction pertinente)

Informations sur le sous projet

fiche de l'aménagement projeté

Conditions Environnementales des activités de construction

- ➢ Choix du site
- ➢ Activités de construction et règles environnementales pour les entrepreneurs
  - Organisation des travaux
  - Interdictions
  - Gestion des déchets
  - Entretien des engins
  - Lutte contre l'érosion
  - gîtes des matériaux d'emprunt
  - Nettoyage du site
  - Mesures de sécurité
  - Contrôle des nuisances (poussière, bruit, ...)
  - Relations avec la communauté
- ➢ Procédures en cas de découverte de vestiges d'importance culturelle
- ➢ Surveillance environnementale pendant les travaux de construction (PV réception)

Etape 4 : Préparation d'un Plan d'Action pour aider les personnes affectées

- Le Projet ne prévoit pas de déplacement « physique » involontaire de personnes ou d'acquisition de terrains privés. Il peut cependant provoquer la restriction involontaire de l'accès (particulièrement le Parc Bouhedma, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes qui habitent à l'intérieur et dans les zones périphériques du parc.
- Dans ce cadre et conformément à la PO 4.12, la DGEQV a préparé un Cadre Fonctionnel qui a fait l'objet d'une consultation publique le 28 avril 2012 et diffusé avant l'évaluation du projet.
- Lors de la mise en œuvre du projet et avant que la restriction n'entre en vigueur, la DGEQV, en collaboration des services concernés du ministère de l'agriculture (DGF, CRDA), préparera un plan d'action, acceptable par la Banque, décrivant les mesures particulières à prendre, et les dispositions de leur application et veillera à leurs mise en œuvre pour aider les personnes affectées et s'assurer que les activités financées par le Projet ne nuisent ni aux groupes vulnérables, ni aux personnes qui devront avoir accès aux bénéfices du Projet.

Etape 5 : Suivi et Surveillance Environnementale

- But de s'assurer de la conformité des travaux et opérations d'exploitation et de maintenance des clauses environnementales incluses dans les contrats.
- Au niveau des régions Ce suivi sera assuré par les CRDAs qui désigneront un cadre responsable des mesures environnementales et sociales prévues dans le PCGES et de leur respect lors de la planification et la mise en œuvre des sous projets.
- Au niveau central, le coordonateur de l'UCC, appuyé par les cadres de la DGEQV, sera le point focal des mesures environnementales et sociales et assurera le suivi de ses mesures et leur conformité avec les clauses du contrat avec les cadres désignés par les CRDAs.

L'UCC engage un consultant national pour assister le Coordonateur dans les tâches suivantes :

- l'examen et la synthèse des rapports de suivi reçus des CRDAs;
- la sélection d'un échantillon d'aménagements pour s'assurer que les mesures d'atténuation environnementales et sociales sont respectées conformément aux procédures décrites dans le PCGES
- la rédaction des rapports de suivi qui seront intégrés dans le rapport annuel d'avancement du projet que l'UCP soumettra (la Banque mondiale.

FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Groupes cibles : DGEQV, CRDA, GDA, ONG ...
- Thèmes : mise en œuvre du PCGES et suivi du projet
- Financement par le projet (programme annuel)

SENSIBILISATION

- Groupe cible : population locale
- Thème : impacts environnementaux et gestion des ressources naturelles
- Mise en œuvre : à travers des réunions lors de la préparation des PAGs

3- Le Manuel Suivi-évaluation

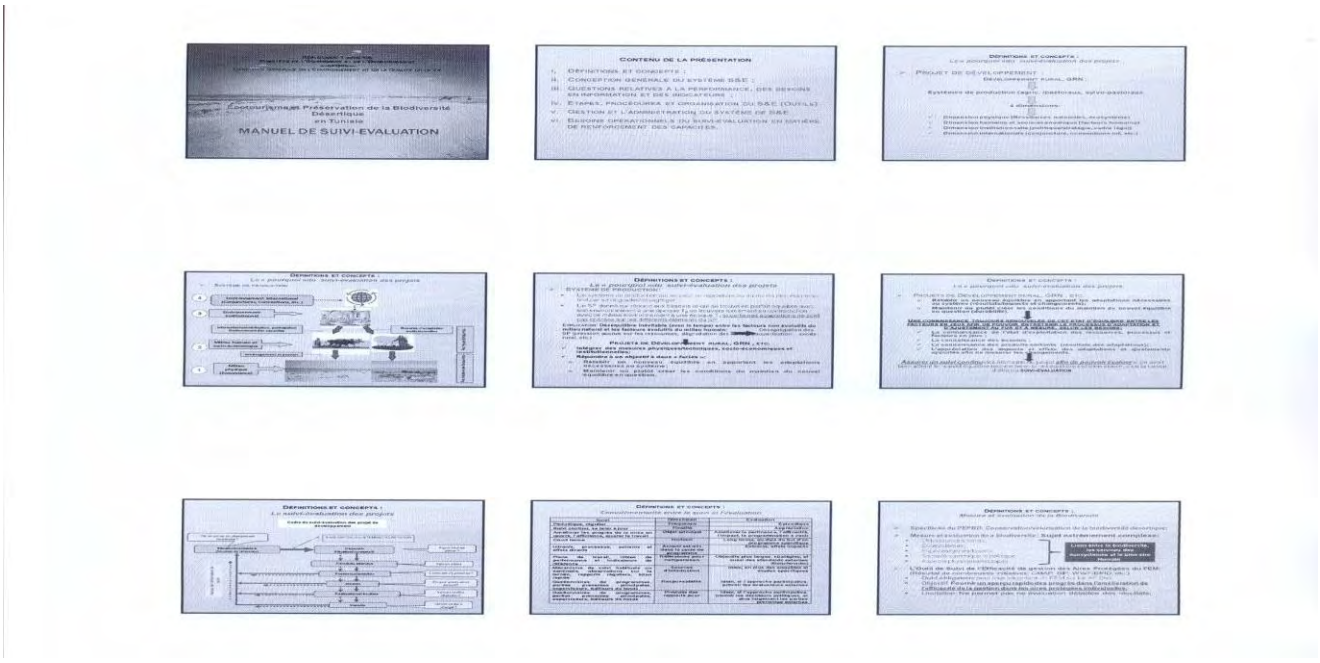

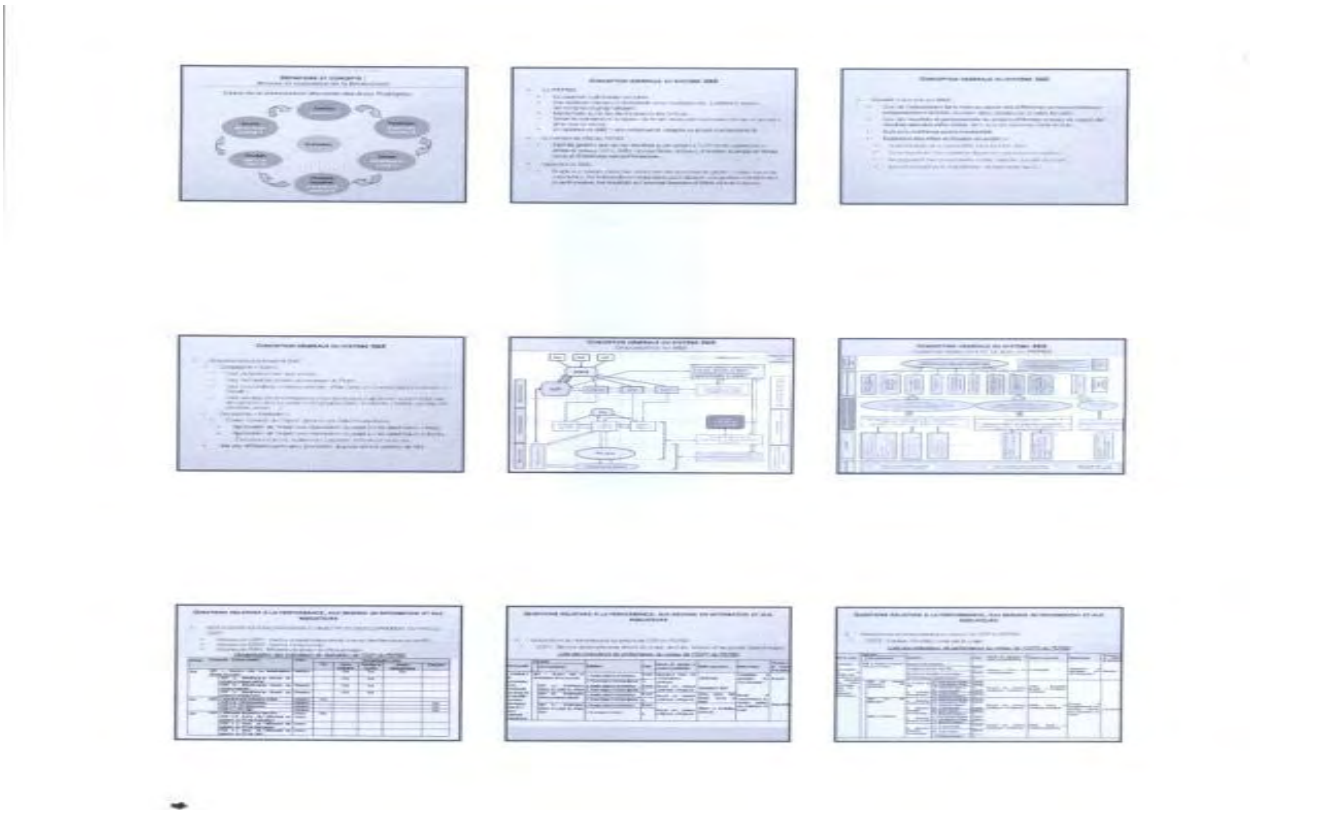

votre attention

4- Le Manuel Opérationnel du Projet :

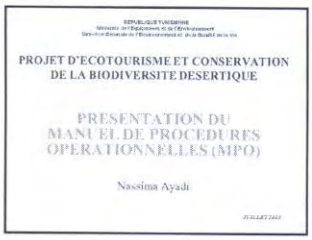

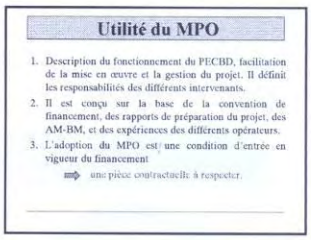

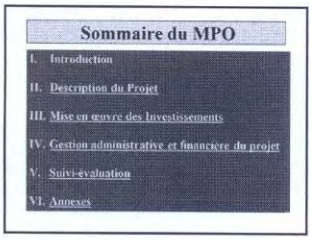

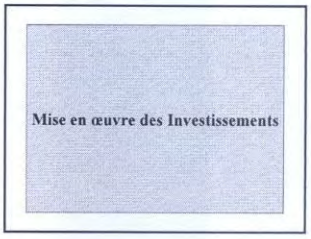

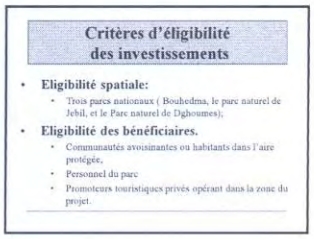

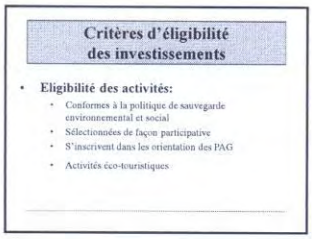

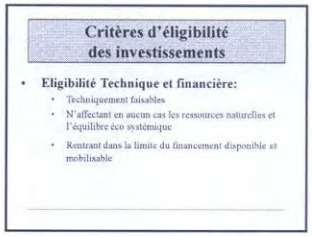

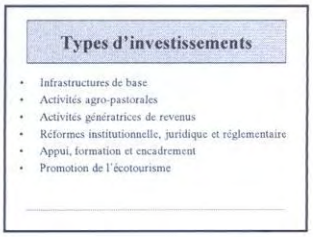

Procédures de passation des marchés/seuils NO

- Seuils de NO préalable de la BM:
  - 15 M$ pour les travaux,
  - 3 M$ pour les fournitures,
  - 3 M$ pour les services de non-consultants,
  - 1 M$ pour les services de consultants rendus par des bureaux d'études
  - 0.3 M$ pour les consultants individuels.
  - Tous les Tdrs et listes restreintes de services de consultants.

Procédures de passation des marchés/seuils NO

- Seuils de NO préalable:
  - Le premier marché de travaux de moins de l'équivalent de 15 M$; et
  - Le premier marché de fournitures de moins de l'équivalent de 3 M$,
  - Tous les marchés par entente directe dont la valeur est inférieure à un seuil défini au regard des risques et de l'étendue du projet, et qui est fixé dans le Plan de passation des marchés.

Procédures de passation des marchés/Doc-AO

- Directives de passation des marchés de fournitures, de travaux et services par les emprunteurs de la BM dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID (version Janvier 2011). Procédures d'AOI
  - Travaux > 10 M$
  - Fournitures > 1 M$
- Pour les services de consultants: procédures de la BM définies dans les « Directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la BM dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID (version Janvier 2011).

Procédures de passation des marchés

- Consultations restreintes:
  - Travaux < 200 m$
  - Fourniture <100 m$
- Procédures communautaires (ONG/GDA/Associations ....)
  - Travaux < 50 mDT
  - Fourniture <30 mDT
- Entente directe (paragraphe 3.6 des Directives de passation des marchés de la BM)

Gestion administrative et financière

Gestion du projet

La DGEQV est l'Agence d'Exécution du projet :

- Assurer la gestion et la mise en œuvre du projet,
- Appuyer tous les partenaires concernés pour la réalisation des missions qui leurs sont allouées,
- Assurer la gestion financière et la passation des marchés de toutes les activités du projet.

Gestion du projet-UCP

La DGEQV s'appuie sur l'Unité de Coordination du Projet (UCP) :

- ✓Coordinateur National
- ✓Responsable de passation des marchés
- ✓Responsable de gestion financière
- ✓Expert en écotourisme
- ✓Expert en suivi et évaluation
- ✓Expert en évaluation social et environnemental

Rôle de l'UCP

Coordination des activités de tous les partenaires du projet

(i) Préparer les PTBA

(ii) Superviser et contrôler la mise en œuvre des composantes du projet

(iii) Veiller à la résolution des problèmes de liaison, de communication, de collaboration et de mise en œuvre conjointement avec les partenaires et autres parties prenantes

(iv) Promouvoir la participation active et la contribution des collectivités et des ONGs locales,

Rôle de l'UCP-suite

(v) Soumettre annuellement le compte-rendu de l'avancement de la mise en œuvre du projet au Comité de Pilotage National « CPN » et à la Banque Mondiale,

(vi) Veiller au respect et à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes approuvés,

(vii) Fournir des rapports d'avancement selon la fréquence et le format convenus avec la Banque,

(iix) Faciliter l'organisation des réunions du « CPN ».

Rôles des partenaires

•Elaboration des TDRs des différentes activités qui lui sont confiées, et les dossiers de consultations ou demandes des propositions (conformément aux procédures de la Banque Mondiale),

•Suivi de l'exécution technique et physique de ces activités

•Organisation et participer aux commissions de dépouillement des différentes offres,

•Validation des rapports techniques et des réalisations physiques des activités

Rôles des partenaires-suite

•Appui à l'institution partenaire qui sera identifiée pour assurer la coordination technique du programme de petites subventions pour des sous-projets communautaires et des sous-projets de micro-entreprise.

•Mise à la disposition de l'UCP de toutes les informations nécessaires pour l'établissement
(i) du rapport sur les progrès d'approvisionnement et du
(ii) le Plan d'Action (PA) du projet,

•Appui à l'UCP dans la mission de suivi et évaluation des progrès réalisés afin d'atteindre les objectifs de développement du projet,

•Appui à toutes les missions de supervision des experts de la Banque Mondiale.

Préparation du PTBA

- Présentation du programme

- Etat détaillé des réalisations physiques et financières antérieures cumulées et celles de l'année en cours

-Description détaillée des activités programmées pour l'année à venir

-Schéma de financement par catégorie de dépenses

- Un plan de passation des marchés pour l'année à venir

- Procédures de passation des marchés

- Un plan de formation

Procédure et calendrier pour l'élaboration du PTBA

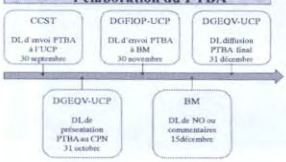

Gestion et flux financier

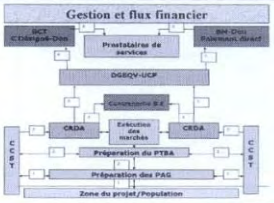

Documents nécessaires pour la gestion du projet

- Accord de don
- Manuel de procédure et annexes
- Les Directives BM, version 2011
- les Directives pour la sélection et l'emploi des consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale « version 2011
- DAO types
- Rapport d'évaluation du projet/PAD

Rapports à produire

Objet	Responsables	Date
1/ Le premier plan de passation des marchés sur une durée de 18 mois	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Avant la mise en vigueur
2/ Etat d'avancement physique et financier du projet avec tableaux de passation des marchés (Rapport semestriel)	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Chaque semestre, dans les trois mois à partir de la fin du semestre
3/ Rapport annuel de l'année N	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Chaque année : A transmettre à la BM avant fin mars de l'année N+1
4/ Copies certifiées conformes des états financiers et rapports d'Audits financier pour l'année N-1	DGEQV-UCP	A transmettre à la BM au plus tard le 30 Juin de chaque année

Rapports à produire-suite

Objet	Responsables	Date
5/ Plan d'actions et budget annuel pour l'année n+1 avec le plan de passation des marchés pour les 18 mois prochains	DGEQV-UCP CRDA-CCST	A transmettre à la BM avant le 30 novembre le l'année N-1.
6/ Rapport d'audit annuel	DGEQV CGF	Avant fin juin de chaque exercice annuel
7/ AM des missions d'appui et de supervision de la BM	BM	Semestriel
8/ Rapport d'évaluation à mi-parcours	DGEQV-UCP	Avant fin de l'année 3 du projet
9/ Rapport d'achèvement	DGEQV-UCP + BM	Achèvement du projet (six mois après la date d'achèvement au plus tard)

Merci pour votre attention

Fiche du Plan de Passation des Marchés

I. Généralités

1. **Information sur le Projet**

Nom du Projet:	Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tinisie
Pays:	Republique Tunisienne
Référence du Projet :	……
Numéro du Prêt/Crédit:	TF013636

2. **Date d'approbation du Plan de Passation des Marchés** 20/10/2012
   Révision 1 : juin 2013

3. **Date d'Avis Général de Passation des Marchés** ……

II. Seuils pour les Fournitures, Travaux et Services autres que Services de Consultants

1. **Seuil de Revue à Priori**

1a.

Type de Marché	Seuil de Revue à Priori ($ EU)	Commentaires
Travaux	15 million	et 1er contrat independemment du montant et 1er AON
Fournitures	3 million	et 1er contrat independemment du montant et 1er AON
Services de Non consultants	3 million	et 1er contrat independemment du montant

1b.

Méthode de Passation des Marchés	Seuil de Methode(,000$ EU)	Commentaires
AOI Travaux	>10,000	-
AON Travaux	>200 et <10,000	
AOI Fournitures	>1,000	
AON Fournitures	>100 et <1,000	
Consultations d'Entrepreneurs (Travaux) (CEN)	≤ 200	
Consultations de Fournisseurs (Fournitures) (CF)	≤ 100	

2. **Prequalification :** A/NA

3. **Procédure proposée pour les Composantes des Marchés Communautaires :** A/NA

4. **Référence du Manuel de Procédures ou du Manuel de Passation des Marchés :** 04/10/2012

5. **Tout autre montage de passation des marchés:** *[incluant la passation des marchés anticipée et le financement rétroactif si cela est applicable]*

6. **Marchés avec méthodes et dates des différentes étapes:** Voir la feuille "Fournitures et Travaux"

III. Sélection des Consultants

1. **Seuil de Revue à Priori**

1a.

Catégorie de Consultants	Seuil de Revue à Priori ($EU)	Commentaires
Firme de Consultant (Méthodes compétitive)	>=1 million	et 1er contrat independemment du montant
Firme de Consultant (Entente Directe)	Tout	-
Consultants Individuels (Méthodes compétitive)	>=0.3 million	et 1er contrat independemment du montant
Consultants Individuels (Entente Directe)	Tout	-

1b. **Méthodes de Sélection**

SFQC (Selection fondee sur la qualité et le coût)
SFQ(Sélection fondée sur la qualité)
SCBD (Sélection dans le cadre d'un budget déterminé)
SMC (Sélection au "moindre coût"
QC (Sélection fondée sur les qualifications des consultants)
SED (Sélection par entente directe) (Individus et Firmes)
CI (Consultants Individuels)
Inclure toutes les méthodes autorisés par l'accord de financement

2. **Liste Restreinte composée uniquement de nationaux:** La short-liste pour les services de consultants, avec un coût estimatif de moins de 200,000 US$ équivalent par contrat, peut comprendre entièrement de consultants nationaux suivant les provisions du paragraphe 2.7 des Directives pour les Consultants.

3. **Tout autre montage de sélection de consultants:** *[incluant la passation de marchés anticipée et le financement rétroactif si cela est applicable]*

4. **Marchés de Consultants avec méthodes et dates des différentes étapes:** Voir la feuille "Services de Consultants"

	S L N o.	No. de reference ref de lot	Description des Fournitures ou Travaux	Organisme responsable	Nature du Prestation de service (sans consultants)	Priorité accordée à porter intérêt par la Banque (A Priori	Méthode d'Appel d'offre	Préférence nationale (oui/non)	Prequalification (oui/non)	Date de la Banque sur le dossier de pre qualification (Date)**	Date de la Banque sur rapport d'evaluation des dossiers de	Preparation dossier d'appel d'offres (Date)	Non objection de la Banque sur le DAO (Date)**	Lancement appel d'offres (Date)	Rapport d'offres (Date limite de remise des offres)	Ouverture des plis (Date)	Rapport d'attribution du contrat (Date de proposition du rapport d'evaluation	Date de la Banque sur rapport d'evaluation des offres et proposition	Signature du contrat (Date)	Montant contrat
Prévu					Goods	Prior	AON	Yes	No			15/07/13	30/07/13	04/08/13	03/09/13	04/09/13	04/10/13	19/10/13	03/11/13	
Réalisé																				
Réalisé			Acquisition matériels roulants	DGEQV																
Prévu			Informatique/Equipement de bureau	DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/07/13	NA	30/07/13	14/08/13	15/08/13	04/09/13	NA	24/09/13	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Paquet de support de communication audio visuel et outil	DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/04/14	NA	25/04/14	20/05/14	21/05/14	20/06/14	NA	20/07/14	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Equipement de terrain & sauvegarde sur le terrain par cr	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	AON	Yes	No			01/10/14	NA	11/10/14	05/11/14	06/11/14	05/01/15	NA	04/02/15	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Unité bureautique et informatique	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/08/13	NA	11/08/13	05/09/13	06/09/13	06/10/13	NA	05/11/13	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Matériel de bureau (Mobilier, etc.)	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/09/13	NA	11/09/13	06/10/13	07/10/13	06/11/13	NA	06/12/13	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Matériel vétérinaire (pour faune dans l'enclos)	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/03/14	NA	11/03/14	05/04/14	06/04/14	05/06/14	NA	05/07/14	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Equipement & camurée 3 parcs	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			20/11/13	NA	20/11/13	25/12/13	26/12/13	25/01/14	NA	24/02/14	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Equipement & camurée Dahoumara (plaques solaires)	CRDA Dahoumara+DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/11/13	NA	25/11/13	20/12/13	21/12/13	20/01/14	NA	19/02/14	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Matériel communication (radio)	3 CRDAr +DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	19/04/14	20/04/14	20/05/14	NA	19/06/14	
Réalisé																				
Réalisé																				
Prévu			Réhabilitation pistes	3 CRDAr	Works	Prior	CEN	Yes	No			20/09/13	05/10/13	15/10/13	04/11/13	10/11/13	04/01/14	24/01/14	03/02/14	
Réalisé																				

	S L N o.	No. de reference ref de lot	Description des Fournitures ou Travaux	Organisme responsable	Nature du Prestation de service (sans consultants)	Priorité accordée à porter intérêt par la Banque (A Priori	Méthode d'Appel d'offre	Préférence nationale (oui/non)	Prequalification (oui/non)	Date de la Banque sur le dossier de pre qualification (Date)**	Date de la Banque sur rapport d'evaluation des dossiers de	Preparation dossier d'appel d'offres (Date)	Non objection de la Banque sur le DAO (Date)**	Lancement appel d'offres (Date)	Date de remise des offres	Ouverture des plis (Date)	Rapport d'attribution du contrat (Date de proposition du rapport d'evaluation	Date de la Banque sur rapport d'evaluation des offres et proposition	Signature du contrat (Date)	Montant contrat	Date de la Banque sur rapport d'evaluation des offres et proposition	Nom, Ville et Pays du Soumissionnaire (Info. Zip Code si US)	Date d'achèvement du contrat (Date)	Délai en semaines après 3 ans
					Goods	Prior	AON	Yes	No			15/07/13	30/07/13	05/08/13	[redacted]	04/09/13	04/10/13	19/10/13	03/11/13				02/01/14	
			Acquisition matériels roulants	DGEQV																				
			Informatique/Equipement de bureau	DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/07/13	NA	30/07/13	[redacted]	15/08/13	04/09/13	NA	24/09/13				23/11/13	
			Paquet de support de communication audiovisuel et outil	DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/04/14	NA	25/04/14	[redacted]	24/05/14	20/06/14	NA	20/07/14				18/03/14	
			Equipement de terrain & sauvegarde sur le terrain par cr	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	AON	Yes	No			01/10/14	NA	11/10/14	[redacted]	06/11/14	05/01/15	NA	04/02/15				04/03/15	
			Unité bureautique et informatique	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/08/13	NA	11/08/13	[redacted]	06/09/13	06/10/13	NA	05/11/13				04/01/14	
			Matériel de bureau (Mobilier, etc.)	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/09/13	NA	11/09/13	[redacted]	07/10/13	06/11/13	NA	06/12/13				05/02/14	
			Matériel vétérinaire (pour faune dans l'enclos)	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			01/03/14	NA	11/03/14	[redacted]	06/04/14	05/06/14	NA	05/07/14				19/02/14	
			Equipement & camurée 3 parcs	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			20/11/13	NA	20/11/13	[redacted]	26/12/13	25/01/14	NA	24/02/14				22/03/14	
			Equipement & camurée Dahoumara (plaques solaires)	CRDA Dahoumara+DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/11/13	NA	25/11/13	[redacted]	21/12/13	20/01/14	NA	19/02/14				18/03/14	
			Matériel communication (radio)	3 CRDAr -DGEQV	Goods	Post	CF	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	[redacted]	20/04/14	20/05/14	NA	19/06/14				18/07/14	
			Réhabilitation pistes intérieures au PM Akil	3 CRDAr -DGEQV	Works	Prior	CEN	Yes	No			20/09/13	05/10/13	15/10/13	[redacted]	10/11/13	04/01/14	24/01/14	03/02/14				02/03/14	
			Panneau de signalisation 3 Parcs	3 CRDAr -DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			01/02/14	NA	11/02/14	[redacted]	05/03/14	04/04/14	NA	03/05/14				02/06/14	
			Sculpter valeur principaux 3 Parcs	3 CRDAr -DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			01/03/14	NA	11/03/14	[redacted]	06/04/14	05/05/14	NA	05/07/14				04/08/14	
			Remise en état pistes d'accès principales akil-Dahoumara	2 CRDAr -DGEQV	Works	Post	AON	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	[redacted]	21/04/14	20/05/14	NA	19/06/14				18/07/14	
			Haies observation animaux 3 parcs	3 CRDAr -DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			01/03/14	NA	11/03/14	[redacted]	06/04/14	05/05/14	NA	05/06/14				03/07/14	
			Reconstruire Fourneau 3 Parcs	3 CRDAr -DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	[redacted]	20/04/14	20/05/14	NA	19/06/14				17/08/14	
			Centre de développement communautaire PM	2 CRDAr - DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	[redacted]	20/04/14	19/05/14	NA	19/07/14				17/08/14	
			Réhabilitation hydraulique et assainissement PM	2 CRDAr - DGEQV	Works	Post	CEN	Yes	No			15/03/14	NA	25/03/14	[redacted]	20/04/14	19/05/14	NA	18/07/14				16/08/14	